



MAIRIE DE LANUEJOLS

30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 18 NOVEMBRE 2023

Présents (8) : Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Hervé MONTEILS, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE.

Avec la participation d’Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absents excusés (3) : Mathieu EVESQUE, Marie-Paule GERACE-CORBON (donne pouvoir à Evelyne FURSTOSS-PASTORE), Stéphane GERMAIN (donne pouvoir à François TEISSIER).

Début de séance à 09h00.

Ordre du jour

1	Accélération énergétique	2
2	Mise à disposition des anciens locaux DDE : convention et achat	2
3	Renouvellement contrat de l’agent d’entretien des bâtiments communaux	2
4	Modification horaires contrat agent des écoles	3
5	Avenant bail logement de la poste pour le chauffage.....	3
6	Cuisine centrale	3
7	Prix des repas pour 2024	4
8	Repas crèches : modification des commandes et conventions	4
9	Repas centre de loisirs : tarifs et conventions.....	4
10	Convention centre de Loisirs : mise à disposition des locaux de l’école.....	4
11	Projet rue du Serre et maîtrise d’œuvre	5
12	Suppléments pour travaux complémentaires rue du Barry et rue de l’Engarenne.....	5
13	Goudronnage cours et chemins privés	5
14	Primes	6
15	ONF / vente de bois façonnée.....	6
16	Travaux chaufferies	6
17	Questions diverses	6
17.1	Point sur le Noël de la mairie	6
17.2	Projet d’aménagement de sécurité routière (amendes de police).....	7
17.3	Elagage et entretien du ruisseau	7
17.4	Canal +	7
17.5	Téléphonie.....	7
17.6	Demande de subventions.....	8
17.7	Info Concordia.....	8
17.8	Chauffage de l’atelier Poterie.....	8
17.9	Lotissement communal	9
17.10	Bulletin de Noël.....	9

1 Accélération énergétique

Le travail réalisé sur la définition de nos zones énergétiques doit être présenté au conseil communautaire avant son dépôt en préfecture fin décembre. Les réponses des agriculteurs sollicités sont rajoutées ; les compléments des réponses tardives ou personnes oubliées peuvent encore être transmis en mairie.

Le privé individuel n'a pas été questionné pour le rendu du document. L'information sera transmise largement à la population via le site Internet et le bulletin municipal.

Questionné sur la démarche, M. Le Maire explique les limites de l'exercice : hormis une accélération du processus d'acceptation du dossier en DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer), il n'y aura pas d'aide financière de l'Etat. L'obligation à terme de réaliser les projets recensés n'est pas connue. De plus, les données transmises seront publiques et accessibles aux entreprises spécialisées dans le photovoltaïsme, qui pourront plus facilement démarcher les porteurs de projet cités. Le syndicat de l'énergie local SMEG doit s'emparer de ce sujet, notamment en référant les entreprises qualifiées, et/ou en fédérant les communes pour mutualiser les moyens et expertises. Aujourd'hui, l'autoconsommation électrique est plus intéressante que la revente à EDF ; d'autant qu'une autoconsommation peut être déduite sur d'autres compteurs.

→ Le Conseil Municipal vote l'approbation de la cartographie des zones énergétiques présentée :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

2 Mise à disposition des anciens locaux DDE : convention et achat

Le processus de vente des domaines est long. Or l'utilité du local pour la commune est urgente pour stocker le chasse-neige au cœur du village, et le matériel des services des eaux. Donc, en attendant son acquisition, une mise à disposition gratuite par l'Etat du local est signée. Cette convention a été envoyée pour avis à l'ensemble du Conseil Municipal. Les interrogations posées par les élus sont expliquées.

→ Le Conseil Municipal accepte et valide la mise a disposition gratuite par l'Etat du local de 166 m², et valide la convention dans l'attente de l'acquisition du bien :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

3 Renouvellement contrat de l'agent d'entretien des bâtiments communaux

Le contrat d'un an de 6 heures de ménage par semaine de Chantal VALDEYRON arrive à son terme, et doit être renouvelé. La qualité du travail et la malléabilité de l'agent sont soulignées.

→ Le Conseil Municipal vote le renouvellement du contrat de Chantal VALDEYRON pour 2 ans :

Pour	Contre	Abstention
9 / 10	0 / 10	1 / 10

4 Modification horaires contrat agent des écoles

Doriane CAREL a un emploi annualisé de 23 heures / semaine par an, qui sont effectives sur 36 semaines scolaires. De plus, des heures sont rajoutées pour l'accompagnement durant le temps de cantine scolaire, les heures de ménage, l'accompagnement aux sorties scolaires, la garderie des élèves lors de l'absence des enseignants (ce point représente 7 jours en 2022, et la commune a l'obligation d'accueil des élèves en l'absence de l'enseignant). Ce temps de travail effectif est payé en heures complémentaires, mais lorsqu'elles correspondent à des tâches régulières, elles doivent être intégrées dans son contrat de travail. Enfin, ces 3 heures à rajouter représentent plus de 10% de son temps de travail, donc son contrat initial doit être supprimé pour en recréer un.

M. Le Maire rappelle aussi l'objectif de la commune de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour offrir aux élèves un enseignement de qualité, pour un maximum de chance de réussite de chacun.

La liste des agents communaux est mise à jour. Pour information, Bernard POUZENS sera à la retraite au 1^{er} décembre 2023.

→ **Le Conseil Municipal vote le nouveau contrat travail de Doriane CAREL, qui évolue de 23 à 26 heures annualisées au 1^{er} janvier 2024 :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

5 Avenant bail logement de la poste pour le chauffage

Avec l'ancienne chaudière à fioul, il n'y avait pas de comptage possible et les charges de chauffage pour cet appartement avaient été calculées à partir d'un forfait de 80 € / an (réévalué chaque année). A présent, avec le chauffage aux granulés de bois et la pose d'un compteur individuel, la facture sera calculée à la consommation réelle. Le forfait mensuel pour provision pour charges sera maintenu avec une régularisation en fin d'année. Il convient donc de proposer au locataire un avenant au bail, précisant ce mode de calcul.

→ **Le Conseil Municipal vote un avenant au bail du logement de la poste pour une facturation au réel consommé :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

6 Cuisine centrale

A l'heure actuelle, 3 perspectives sur le poste de cuisinier sont possibles :

- Un temps plein pour M. Amirouche AOUAOU ;
- Un temps plein Jodie POUZENS ;
- Deux mi-temps partagés pour les deux cuisiniers, avec un contrat CDD 6 mois pour chacun.

Cette dernière option permettrait un tuilage entre les deux cuisiniers, un départ à la retraite serein pour M. AOUAOU, et un temps familial pour Mme POUZENS qui a des enfants en bas âge. Cela nécessite toutefois une bonne entente entre les deux personnes qui acceptent cette organisation. Cette phase de transition doit être réussie. La municipalité suivra de près ce nouveau mode de fonctionnement, qui s'adaptera aux deux cuisiniers qui ont toute liberté d'organisation. Une Commission regroupant Evelyne FURTOSS-PASTORE,

Géraldine CARTAYRADE et Alexandre VIGNE est créée pour suivre la création de cette nouvelle organisation, et son administratif associé (fiches de postes, etc.).
Des réunions régulières seront instaurées entre la commission et les cuisiniers : à minima, une réunion de départ et une autre aux vacances de février sont programmées.

La vigilance sur la qualité des repas est rappelée par les membres du conseil, d'autant que de nouveaux clients sont servis (communes de Veyreau et St André de Vézines). M. Le Maire rappelle aussi l'objectif de la commune d'amélioration de la qualité des repas, avec l'intégration de produits locaux. Le fait de cuisiner des produits frais et d'arrêter l'apport des repas à jour+3 peut être une réponse d'amélioration de la qualité.

→ **Le Conseil Municipal vote la création de deux mi-temps au 1^{er} janvier 2024 :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

7 Prix des repas pour 2024

Repas crèches : modification des commandes et conventions

Pour les crèches de Lanuéjols et l'Espérou, la responsable de la petite enfance demande la fourniture du plat chaud uniquement, avec un prix ramené à 4 € (4,5 € avec l'augmentation préalablement votée). L'entrée et les desserts seront à la charge de la communauté de communes. Cette demande est faite pour mieux approcher l'initiation au goût des petits (ne pas mélanger des légumes) et avec des desserts nature, non sucrés.

→ **Le Conseil Municipal vote la modification des commandes aux crèches (avec uniquement un plat chaud à 4,5 €) et des conventions associées :**

Pour	Contre	Abstention
8 / 10	0 / 10	2 / 10

8 Repas centre de loisirs : tarifs et conventions

Le centre de loisirs demande la fourniture des repas. Une convention est rédigée, mentionnant le coût de 7 € / repas (suite à l'augmentation préalablement votée), avec le dispositif associé à la démarche (fiche de commande, bon de livraison, système de délai pour le désistement etc.).

→ **Le Conseil Municipal vote le tarif et la convention pour la fourniture des repas au centre de loisirs :**

Pour	Contre	Abstentions
8 / 10	0 / 10	2 / 10

9 Convention centre de Loisirs : mise à disposition des locaux de l'école

Une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit, même l'hiver (pas de charges de chauffage), pour le centre de loisirs est proposée. Les locaux regroupent le préau, la cour, la bibliothèque, les sanitaires, le réfectoire et la cuisine (les classes sont exclues).

Certains membres du conseil alertent sur la vigilance à avoir pour le respect des locaux. Un état des lieux (entrant et sortant sera établi et rajouté à la convention.

Le centre de Loisirs sera à Lanuéjols durant les vacances :

- du 12 au 16 février 2024 ;
- du 8 au 12 avril 2024 ;
- du 21 au 25 octobre 2024 ;
- du lundi 8 au vendredi 19 juillet inclus.

→ **Le Conseil Municipal vote la mise à disposition des locaux de l'école pour le centre de loisirs :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

10 Projet rue du Serre et maîtrise d'œuvre

Le projet de réfection de la rue du Serre se précise, avec une recherche de subventions (contrat territorial, par exemple). Ce projet pourrait aussi comprendre les travaux de l'entrée de la rue du Barry (de la Bonne Adresse à la fontaine), afin d'homogénéiser le réaménagement de cette partie du village. Sera étudiée la possibilité de délimiter des zones de stationnement sur cette zone.

L'ensemble de la maîtrise d'œuvre sera confié à Olivier ARNAL et sa société Azur-Géo. Certains élus émettent des réserves sur le maître d'œuvre et demandent un suivi plus régulier des travaux. Une consultation des riverains de la rue du Serre sera proposée. Ils apporteront leur connaissance et l'historique de la rue.

→ **Le Conseil Municipal vote la maîtrise d'œuvre de ces projets confiée à la société Azur-Géo :**

Pour	Contre	Abstentions
6 / 10	0 / 10	4 / 10

11 Suppléments pour travaux complémentaires rue du Barry et rue de l'Engarenne

Pour rappel, des travaux complémentaires ont été nécessaires sur le réaménagement de la rue du Barry. Un prolongement de la grille ouverte de la rue du Barry jusqu'à la grille carrée de la rue de l'Engarenne paraît nécessaire. Une rallonge se fera aussi de l'autre côté de la grille (devant la rue montant à la rue du Serre). Ces travaux seront réalisés via les marchés à bons de commande.

12 Goudronnage cours et chemins privés

Comme évoqué dans les précédents conseils municipaux, M. Le Maire propose d'annuler la délibération de 2005, qui permet le financement de goudronnage privé, et de limiter le soutien de la mairie aux espaces privés qui sont laissés à usage public.

→ **Le Conseil Municipal vote pour l'abandon de la délibération de 2005 précitée :**

Pour	Contre	Abstention
8 / 10	1 / 10	1 / 10

13 Primes

Au 1^{er} novembre, l'Etat vient d'annoncer une "Prime du pouvoir d'achat", qui est obligatoire pour les fonctionnaires d'Etat mais pas pour les fonctionnaires territoriaux. L'expertise de cette prime est en cours par Ethel LACOMBE (calcul du montant en fonction des salaires etc.).

Comme l'an passé, M. Le Maire propose une prime de 100 € pour les employés communaux, pour valoriser leur travail réalisé sur l'ensemble de l'année.

14 ONF / vente de bois façonnée

En 2023, le cours des coupes de bois étant très bas, il n'y a pas eu de coupes forestières sur la forêt communale gérée par l'ONF. Cela n'est plus le cas pour 2024.

De plus, les pins noirs d'Autriche de notre forêt dépérissent, victime de la maladie des bandes rouges, et leur coupe rapide permettrait une vente à prix correct. Dans le cas d'une vente sur pied traditionnelle, l'entreprise retenue coupe le bois quand elle veut/peut, et le dépérissement des pins ferait chuter le rendement de coupe. C'est pourquoi l'ONF propose une vente exceptionnelle de bois façonnés, qui permettrait une vente rapide des bois par l'ONF. Dans ce cas, l'acheteur prend dans un premier temps connaissance du produit disponible et des quantités présentes. Une fois l'acte de vente signé, l'ONF se charge de prélever le bois conforme à l'échantillon, à hauteur du volume convenu lors de la transaction.

→ **Le Conseil Municipal délibère sur la vente de bois façonnée exceptionnelle avec l'ONF :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

15 Travaux chaufferies

Les deux chaufferies aux granulés de bois sont en service. Nous sommes sortis de la dépendance au fioul.

16 Questions diverses

16.1 Point sur le Noël de la mairie

Le 16 décembre 2023, le Noël de la mairie proposera :

- Un spectacle à 15h,
- Des photos,
- Un goûter avec bûche de Noël et tartes aux pommes, avec une prévision d'une cinquantaine de participants.

Doriane CAREL se charge de faire les photos avec un tirage sur papier-photo à l'école et de la décoration autour du Père Noël. L'ONF fournira le sapin. La salle des fêtes devra être propre et disponible la semaine qui précède l'évènement. Evelyne FURTOSS-PASTORE sollicite l'aide des conseillers pour l'installation des éléments le matin même.

16.2 *Projet d'aménagement de sécurité routière (amendes de police)*

Des subventions existent pour améliorer la sécurité routière sur la commune. Le Département verse cette subvention à partir des projets présentés avec devis et photos. En 2023, la commune avait utilisé ces amendes de police pour sécuriser le village de Lanuéjols et de la Mouline (travaux prévus qui restent à réaliser).

Pour 2024, plusieurs demandes sont citées : achat de miroir, panneaux routiers relevant de la commune à changer, vérification de plaque à l'entrée des hameaux... Les demandes doivent être transmises à Hervé MONTEILS, chargé de les centraliser.

16.3 *Elagage et entretien du ruisseau*

Le travail d'élagage de Mickaël SOTTILE, élagueur-monteur, est présenté. Des éclaircissements sur son intervention seront demandés pour mieux comprendre son travail, qui ne satisfait pas l'ensemble du Conseil Municipal.

La problématique d'entretien du ruisseau est posée : fort encombrement, risque en cas de fortes précipitations. Une expertise des travaux dans le respect de la Loi sur l'Eau sera menée.

16.4 *Canal +*

Géraldine CARTAYRADE s'est renseignée auprès des utilisateurs de l'écran du foyer. L'abonnement Canal + est utilisé chaque semaine par 3-4 personnes l'hiver, et 10-15 personnes l'été. Actuellement le programme est complet (sport, cinéma, séries, documentaire, kids, etc.), pour 44 € / mois + 7 € de box. Une formule restreinte aux chaînes sport et cinéma coûterait 35 € / mois + 7 €. La base d'abonnement ne comprenant que la chaîne cinéma coûte 30 € / mois + 7 €. La lecture des programmes simultanément sur plusieurs écrans est possible et serait intéressante pour l'école. Une remise de fidélité client n'est pour l'heure pas possible.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de diffuser largement cette offre Canal+ complète disponible à l'ensemble de la population. Un point sur l'utilité effective de cet abonnement sera réétudié l'an prochain.

→ Le Conseil Municipal valide le renouvellement de l'abonnement Canal+ à 44 € / mois :

Pour	Contre	Abstention
8 / 10	0 / 10	2 / 10

16.5 *Téléphonie*

Pour rappel, la facture de téléphone de la commune est élevée, et un démarchage de la société Netcom annonce une économie de 2 000 € / an. Dans l'attente d'une décision, un rendez-vous est fixé le 8 décembre prochain avec un commercial d'Orange, rendez-vous pris notamment pour la fibre. Le tarif le plus favorable proposé sera choisi.

La commune n'est pas spécialement informée du déploiement de la fibre.

16.6 Demande de subventions

16.6.1 L'association Solidarité Paysans 30

Cette association accompagne les agriculteur-ice-s, qui en font la demande, dans le redressement et le maintien des exploitations agricoles en difficulté ; dans la prise de confiance des personnes face aux évolutions actuelles (passage au numérique, changement de pratique en lien avec l'évolution climatique) ; et apporte un soutien psychologique aux personnes en détresse.

La communauté de communes a déjà voté la subvention de 500 € à l'association. Bien que l'utilité et le bien fondé de l'objet de l'association ne soient pas discutés, la mobilisation de cet accompagnement par les agriculteurs du Causse pourrait être limitée. C'est pourquoi le soutien symbolique de 50 € est mis au vote. Une diffusion de cette information sera faite à l'ensemble des agriculteurs de la commune (plaquette de présentation de l'association).

→ Le Conseil Municipal vote la subvention de 50 € à l'association Solidarité Paysans 30 :

Pour	Contre	Abstentions
4 / 10	3 / 10	3 / 10

16.6.2 La Banque alimentaire

En suivant la même logique que le point précédent, le soutien symbolique de 50 € à la Banque alimentaire est voté.

→ Le Conseil Municipal vote la subvention de 50 € à la Banque alimentaire :

Pour	Contre	Abstentions
5 / 10	2 / 10	3 / 10

16.7 Info Concordia

Concernant le projet Concordia du Four à chaux, le Parc national des Cévennes a accordé la subvention de 1 800 € demandée, ce qui représente 20 % du coût total du projet. Un panneau d'information sera posé. L'ONF, propriétaire du site, se charge de l'étude graphique.

16.8 Chauffage de l'atelier Poterie

Pour chauffer l'atelier Poterie, plusieurs scénarios ont été analysés :

- La connexion sur la chaudière à bois n'est pas possible (travaux qui semblent importants à réaliser) ;
- Une chaudière électrique serait trop onéreuse en coût de fonctionnement au vu des tarifs de l'électricité actuels et à venir (l'entreprise BENZAL a aussi proposé un devis initial de 3 796 € pour équiper l'atelier) ;
- L'utilisation d'un poêle à granules n'est pas envisageable car le conduit de cheminée devrait être posé en extérieur, et provoquer des nuisances avec les fenêtres adjacentes ;
- L'achat d'un (voire deux) poêle à pétrole de qualité (sans odeur, électronique), associé à un détecteur de CO² semble être la solution la plus adaptée. La Mairie achètera le matériel, à charge de l'association d'assurer le coût de fonctionnement.

16.9 Lotissement communal

Deux ans auparavant, cinq candidats s'étaient manifestés pour l'acquisition des parcelles du lotissement communal. Le temps de validation du règlement du lotissement ayant été trop long. Après la guerre en Ukraine, l'augmentation du coût des travaux et fournitures a depuis désengagé les acheteurs, qui sont aujourd'hui totalement absents.

Monsieur Le Maire tenait à informer l'ensemble du conseil de cette problématique, et que chacun communique sur la disposition de ces parcelles à 35 €/m². Une analyse de clauses privilégiant des habitants à l'année ou ressortissants de la commune sera étudiée.

16.10 Bulletin de Noël

Le bulletin municipal des fêtes de fin d'année est en cours de rédaction pour une impression et diffusion prévues autour du 15 décembre.

Fin de séance à 13h20.